

Bulletin n° 2 / Décembre 2001

CIRCUL'ACTION



Rédaction : Joscya Eggimann, Sylvia Schaer, Patrick Burli, Bernard Chevalier.

CIRCUL'ACTION

Route de Servion
1083 Mézières

Les patrouilleurs à Mézières !

Depuis le 29 janvier 2001, des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires assurent la traversée de la route cantonale RC 636 sur le passage piéton près du kiosque de Madame Cavin.

De huit patrouilleurs au début, ils sont onze depuis août 2001 présents aux heures d'entrée et de sortie des élèves du cycle initial et de certaines heures des primaires. Ils viennent entre une

et quatre fois par semaine durant 15 à 25 minutes. Ces patrouilleurs ont tous été formés par la gendarmerie vaudoise et sont bénévoles. Les enfants et les automobilistes suivent bien leurs consignes et les parents en sont très satisfaits.

C'est une première étape pour sécuriser la traversée de la RC 636, l'aménagement du carrefour des Cullayes en est une autre...

JE

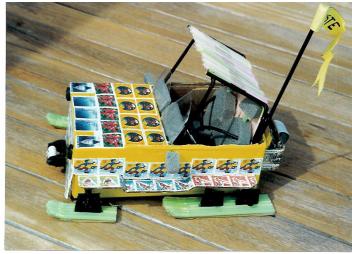


☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Participation originale au Concours Circul'Action.

Le 9 juin dernier s'est tenu à Mézières le marché du Jorat où Circul'Action présentait ses activités avec un stand d'information. C'était jour de pluie et c'est peu dire. Le comité de Circul'Action était néanmoins présent pour accueillir les passants trempés, mais aussi pour recevoir les œuvres du concours que Circul'Action avait mis sur pied quelques mois plus tôt. Le but du concours consistait à réaliser un véhicule sympathique et transportable, en deux ou trois dimensions.

C'est ainsi que les participants - enfants, adultes ou familles entières - ont amené des dessins, des peintures, un tableau en cure-pipes, une caisse à savon, des voitures en légos, en plastique, en bois et même en carton d'emballage recouvert de timbres-poste oblitérés, ou encore une chaussure de bébé transformée en voiturette. L'engouement pour le concours était modéré mais diversifié et amusant.



1er prix adulte.



1er prix enfant 2D.

Un jury enthousiasmé.

Le jury était composé de Madame Ruth Satinsky-Sieber, artiste-peintre à Mézières, de Monsieur Bernard Chevalier, président de Circul'Action, et de Coralie, 9 ans, qui habite un village voisin. Les prix ont été attribués de la manière suivante: le premier prix adulte à l'auteur (anonyme) de la voiturette issue d'un soulier de bébé. Le second prix adulte à la famille Bouvier de Carrouge (bravo Carrouge !) pour son véhicule en carton d'emballage timbré. Le premier prix deux dimensions enfant à Nadine Schaer pour sa peinture et le premier prix enfant trois dimensions à Maude Burli pour sa souricette roulante réalisée avec une demi-coquille de noix.



1er prix enfant 3D.



Auteur anonyme...

Par la suite, l'auteur du premier prix a fait savoir qu'il remettait son gain en jeu. La famille Bouvier de Carrouge a donc reçu un bon cadeau pour un vol en avion de tourisme. Quant aux deux enfants gagnants ils ont reçu chacun un double billet d'entrée au musée suisse du transport et à son film Imax.

Les œuvres ont été exposées durant quelques semaines dans les commerces de Mézières et Carrouge (poste et épicerie). A noter encore que la présence de Circul'Action au Marché du Jorat a permis d'informer les villageois d'ici et d'ailleurs quant à ses activités. De plus, les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires présents sur le stand ont sensibilisé les passants à la sécurité routière des petits.

PaB

Les banderoles.

Grâce à la mise à disposition gratuite de banderoles par le TCS, les villages de Carrouge et Mézières ont pu rendre attentif les usagers de la route à la rentrée des classes et aux déplacements des enfants dans le village et aux abords des écoles. Après le refus de notre proposition par les autorités communales l'année dernière, nous sommes très contents de

son acceptation pour cette année. Relevons le travail des employés communaux qui ont installé ces banderoles de manière bien visible sur les routes arrivant aux villages. Alors même après l'enlèvement des banderoles, ne perdez pas l'habitude de lever le pied à l'entrée des villages en pensant aux générations futures. Merci !

SyS



Route cantonale RC 636 : les travaux vont bientôt commencer.

Ca y est ! La première étape des aménagements de la RC 636 a été mise à l'enquête. Il s'agit de la transformation de l'intersection entre la RC 636 et la RC 638 en direction des Cullayes, le "Carrefour des Cullayes".

Le choix de cette première intervention s'est fait pour deux raisons. Tout d'abord, d'importants travaux doivent être entrepris en sous-sol pour les conduits d'épuration. La route devra être entièrement ouverte, alors on en profitera pour réaliser les aménagements en surface. Ensuite, ce carrefour a été souvent désigné par les habitants de Mézières, lors de divers sondages, comme l'un des plus dangereux, notamment en raison de la proximité de la petite école et de la vitesse

souvent élevée des véhicules à cet endroit. L'étude du projet a été confiée à M. Stuby, ingénieur géomètre à Mézières, sur la base de l'avant-projet de la commission RC 636, à l'instigation de Circul'Action. Monsieur Stuby a proposé un aménagement assez audacieux en créant une courbe de la route et un rétrécissement substantiel de la largeur de la chaussée qui sera surélevée. Les avantages de ce projet sont :

- Une rupture de la rectitude de la route
- Une augmentation de la surface piétonne
- Une forte incitation au ralentissement des véhicules et à la prudence (largeur réduite et surélévation de la chaussée).

En acceptant ce projet assez coûteux, la municipalité est allée plus loin que ce que proposait Circul'Action. Le conseil communal a accepté le crédit nécessaire à cette réalisation et les autorités cantonales ont donné leur aval. Les travaux devraient commencer au

printemps prochain. C'est sans aucun doute une belle avancée dans le processus de sécurisation et d'embellissement de la traversée du village. Nous nous en réjouissons et remercions les autorités pour leur engagement dans ce sens.

BC

Quelles nouvelles de Carrouge ?



Madame Ingrid Cornaz, Municipale des routes, nous a livré quelques informations. Le carrefour de la route du Bas et de la RC 636 a été modifié, à l'essai, en collaboration avec le voyer cantonal, Monsieur Christophe Authier. Les buts de cette modification sont de forcer l'automobiliste venant de la route du Bas à respecter le stop et de ralentir le trafic. Selon un comptage effectué à cet endroit, le premier est atteint mais le second pas encore. L'année prochaine, la commission "Trafic et Sécurité" étudiera comment l'améliorer. Madame Cornaz, qui quittera la municipalité à fin décembre, restera membre de cette commission afin que tous profitent de ses connaissances et parce que la modération de trafic l'intéresse.

JE



Le Pédibus.

C'est chic dans mon quartier, on a trouvé
l'astuce,
Se sont envolés tous les soucis,
Et la solution, c'est notre Pédibus.
Il circule du lundi au vendredi.

Refrain : Pas besoin de benzine, non !
Toujours bonne mine, oui !
Pas de panne de moteur,
Mais de la bonne humeur.



Arrêt devant l'école, car c'est le terminus
Toujours prudent, pas d'accident,
A notre Pédibus, on y tient mordicus,
Les grands et les petits, tout le monde est content.

(Extrait d'une chanson de Marie Henchoz.)

Depuis deux ans, des Pédibus sillonnent les quartiers de Lausanne afin d'apporter plus de sécurité aux enfants et de soulager les parents des nombreux trajets d'accompagnement à l'école.

Les conducteurs de Pédibus sont des adultes qui, une à deux fois par semaine, emmènent à l'école entre 10 et 15 enfants qui attendent le départ près d'un panneau « Pédibus ». Comme les bus, toute l'équipe démarre à heure fixe pour se rendre à l'école à pied.

Actuellement, on trouve 13 lignes à Lausanne et 4 à Pully. Le concept nous vient de Grande-Bretagne et du Canada.

Les conducteurs sont bénévoles. Ce sont des parents ou grands-parents qui s'entraident par un échange de services. A quand des Pédibus à Mézières ou à Carrouge ?

JE



Le Pédibus : un extrait du livre accompagné d'un CD (Ed. Loisirs et pédagogie 2001).

Les techniques de modération de trafic.

Le réaménagement de la RC 636 doit être envisagé avec le maximum de réflexion, de concertation et surtout en tenant compte de toutes les expériences qui ont été faites ailleurs. Il est important de limiter les erreurs et de s'assurer de faire au mieux dans l'état des connaissances actuelles.

Souvent, au cours de discussions avec les habitants de divers villages, nous avons été interpellés par des propositions d'aménagements ou d'équipements routiers pour modérer le trafic. Il nous apparaît donc utile de nous exprimer à ce sujet pour vous donner notre point de vue à propos de ce qui nous est le plus souvent suggéré.

La route de contournement: c'est une solution qui n'est plus envisagée par les autorités cantonales. (A notre connaissance, le contournement de Cheseaux sera le dernier dans le canton.) Les inconvénients en sont le coût, le déplacement des nuisances, le sacrifice de terrains souvent agricoles. La tendance s'oriente plutôt vers l'aménagement des routes existantes avec forte modération du trafic à l'intérieur des localités.

Les signaux "Attention enfants" avec feux oranges clignotants: ils ne sont plus autorisés par le canton parce qu'ils ne figurent plus dans la loi fédérale sur la circulation routière, et cela malgré qu'ils aient été reconnus utiles dans pas mal de cas.



Les radars: tout d'abord la question esthétique se pose, sans compter leur coût élevé à l'achat et à l'entretien, puisqu'un radar n'est pas rentable. Et puis cela ne va pas dans le sens d'une incitation à rouler feutré, mais dans celui d'une chasse et d'une répression des contrevenants. Même la sécurité n'est pas assurée, car une fois les emplacements des radars connus, tout

le monde sait que la limitation de vitesse n'est plus respectée ailleurs. Ce qu'il faut, c'est créer une atmosphère, une ambiance, un environnement agréable qui provoque un réflexe de prudence et de respect chez l'automobiliste que nous sommes tous.

Les feux pour piétons: bien que cela semble être une solution simple, sécurisante pour tous et efficace, les feux engendrent certains risques et inconvénients. En discordance avec l'esthétique du village, ils créent une ambiance urbaine: on a plutôt l'impression d'être dans une ville que dans un village. Comme tout signal visuel fort, il donne à l'automobiliste le sentiment de la très nette séparation entre trafic et piétons, ce qui a pour effet de le rassurer, lui permettant par là-même de rouler plus vite. Par ailleurs, le vert pour les piétons étant demandé avec un bouton, il y a ceux qui appuient sur le bouton et qui traversent avant le passage au vert, les enfants qui appuient sur le bouton pour s'amuser, toutes ces situations qui exaspèrent les automobilistes et les rendent agressifs et donc plus dangereux.

Dans certaines localités, on a essayé de mettre, à espaces réguliers, des feux qui passent automatiquement au rouge quand un automobiliste est détecté en excès de vitesse. Il a été constaté des cas de conducteurs qui accéléraient encore pour passer avant que le feu ne soit rouge! Ce système va probablement être abandonné là où il a été installé.

Le giratoire : s'il est bien dimensionné et bien positionné, c'est un bon modérateur de trafic, dans le sens où il oblige chaque véhicule à ralentir à son approche : premièrement pour s'assurer qu'aucun autre véhicule ne soit engagé, et deuxièmement pour amorcer les virages à l'intérieur du giratoire. Pourtant, les expériences montrent qu'un giratoire est un aménagement plus approprié dans les villes ou leur périphérie, pour plusieurs raisons. D'abord, comme il doit être efficace et permettre le passage de gros véhicules, il est gourmand en superficie et représente un grand carrefour. De ce fait, les passages pour piétons et les trottoirs sont repoussés loin du centre et obligent les piétons à faire de grands détours. Finalement on retrouve un décor très urbain où beaucoup de place est sacrifiée au trafic et où l'espace piétonnier est réduit. D'autre part, son coût est élevé si l'on veut qu'il soit esthétiquement bien intégré. Une croisée avec priorité de droite est plus discrète, moins coûteuse et redonne de l'espace aux piétons par le rétrécissement de la largeur de la chaussée.

Le traçage de pistes cyclables en bordure de route : il est efficace en provoquant un rétrécissement optique de la largeur de la route. Il est souvent utilisé sur une route large qui doit le rester. Dans un village, il est préférable de rétrécir la route de façon plus radicale. D'autre part, la piste cyclable peut être une fausse sécurité pour les cyclistes quand elle n'est constituée que d'un marquage au sol. Elle donne aussi à l'automobiliste le sentiment de priorité absolue par rapport au cycliste qui sort de la piste.

Le déplacement du signal de limitation de vitesse avant la localité : c'est une possibilité qui part d'une bonne intention. Un signal qui, en principe, devrait suffir à inciter les conducteurs à ralentir. On constate bien souvent que cela ne suffit pas. Même en faisant attention, nous avons tous fait l'expérience de nous apercevoir trop tard que nous étions entrés dans une zone 50 km/h, sans le remarquer et sans avoir levé le pied. C'est la preuve que rien, hormis le panneau, ne nous a incité à ralentir. Les aménagements à l'entrée du village (on parle de la "porte" du village) doivent donner un signal clair (qui agit en partie de manière inconsciente) que l'on pénètre en localité. Ce sont ces aménagements qui doivent inciter à la prudence et au ralentissement. Le canton a une position très claire à ce sujet : à la commune de Carrouge qui voulait déplacer son signal 50km/h en direction de Vucherens, il a répondu que "cette mesure ne serait pas comprise des automobilistes dans l'environnement actuel de la route et de ses abords". Sous-entendu : il est inutile de limiter la vitesse sur une route très large si cette limitation ne s'accompagne pas d'aménagements adéquats et efficaces incitant à ralentir.

Nous espérons que ces informations vous apporteront des éclaircissements sur les possibilités de modération de trafic. Nous vous encourageons à nous écrire pour nous faire part de vos réflexions et idées à ce sujet. Vous pouvez aussi nous signaler toute réalisation aperçue sur votre trajet d'automobiliste, de piéton ou de cycliste et qui vous semble digne d'intérêt.

BC

AGENDA : notre assemblée générale se tiendra le 30 janvier 2002. Prenez-en note, vous recevrez bientôt une invitation officielle plus précise.